



D.I.U.

Année universitaire 2025-2026

Conseil en phytothérapie et aromathérapie

Présentation

Dispenser un conseil avisé en phytothérapie et/ou en aromathérapie nécessite, pour les professionnels de santé, d'avoir suivi une formation posant les bases botaniques, chimiques, réglementaires et cliniques de l'utilisation des plantes médicinales.

D'après une enquête menée notamment auprès des anciens étudiants en pharmacie ayant suivi le parcours d'officine, la formation dispensée dans ces deux domaines s'avère insuffisante.

Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences des professionnels de santé face à la multiplication des produits non médicamenteux à base de plantes et à la pression marketing qui en favorise la consommation massive par les usagers. Elle leur permettra d'exercer un discernement éclairé et d'assurer un accompagnement optimal des patients, notamment ceux présentant une polymédication ou suivant une chimiothérapie à faible marge thérapeutique, pour lesquels l'usage concomitant de ces produits accroît significativement le risque d'interactions plantes-médicaments, souvent méconnues du prescripteur.

Objectifs de la formation

Cette formation a pour but :

- D'approfondir les bases de botanique, de chimie et de clinique permettant de mieux appréhender la thérapeutique par les plantes.
- D'élargir les connaissances dans le domaine de la phytothérapie et de l'aromathérapie afin d'être capable de réaliser des prescriptions adaptées et/ou de fournir un conseil pertinent aux patients, notamment dans le choix des formes permettant la meilleure efficacité et sécurité d'emploi.
- De conseiller ou d'accompagner le patient en alertant sur les risques de toxicité et d'interactions médicamenteuses.
- D'apporter un regard critique sur les produits à base de plante présents sur le marché (pharmacie et autres commerces) et de rappeler le cadre juridique encadrant la délivrance de ces produits.

Responsable de formation

Marion MILLOT

marion.millot@unilim.fr

Secrétariat

camille.blanc@unilim.fr

05 55 43 58 28

Contact administratif

Pôle formation professionnelle

formation-continue-
sante@unilim.fr

Direction de la formation

continue et de l'apprentissage

dfc@unilim.fr

05 55 14 90 70

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le service Accueil et Accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap vous accompagne tout au long de vos études supérieures.

Volume horaire

70 heures d'enseignement

Site de la formation

www.medecine.unilim.fr

Public concerné

- Diplômé d'état de docteur en Médecine
- Diplômé d'état de docteur en Pharmacie
- Diplômé d'état d'infirmier
- Diplômé de Préparateur en pharmacie
- Étudiants de 3^e cycle d'études médicales (médecine, pharmacie, Oodontologie)
- Autres diplômés en santé selon l'examen des dossiers (sage-femme, kinésithérapeute, vétérinaire...)

Prérequis

Aucun prérequis.

Contenu de la formation

- Introduction à la botanique et chimie des molécules d'origine naturelle (pharmacognosie)
- Présentation des formes galéniques, des critères de qualités et recherche d'informations
- Législation des produits de santé à bases de plantes
- Phytothérapie : prescription et conseils par sphère d'activité
- Phytothérapie pratique : réalisation de tisanes selon la monographie en vigueur
- Aromathérapie et olfactothérapie : prescription et conseils par sphère d'activité
- Aromathérapie pratique : réalisation de formes simples



D.I.U.

Conseil en phytothérapie et aromathérapie

Modalités et délais d'inscription

1. Une autorisation d'inscription doit être demandée, en adressant une lettre de motivation avec vos coordonnées et un curriculum-vitae à jour à la coordinatrice du D.I.U. et à son secrétariat.
2. Après l'obtention de votre autorisation d'inscription, vous devez compléter le dossier d'inscription (disponible en juillet) téléchargeable :
 - Pour les étudiants en formation initiale sur www.medecine.unilim.fr/formations/du-diu-capacites/procedure-dinscription/
 - Pour les professionnels relevant de la formation continue, sur le site de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage de l'Université de Limoges : <https://www.unilim.fr/dfc/>
3. Votre dossier dûment complété sera à adresser avec toutes les pièces justificatives demandées :
 - en formation initiale à formation-continue-sante@unilim.fr
 - pour les professionnels, selon la procédure indiquée sur <https://www.unilim.fr/dfc/>

Modalités d'évaluation

Le contrôle des connaissances est organisé à l'issue des enseignements et comporte une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures, portant sur les connaissances acquises au cours des enseignements théoriques et dirigés.

Cette épreuve est notée sur 40 points. La validation est obtenue lorsque la note globale atteint ou dépasse 20 points.

Deux sessions sont organisées chaque année en juillet et en septembre.